

Fiche technique

MBT 25

Domaine d'utilisation : circuits de refroidissement

Conditionnement des circuits de refroidissement.

Inhibiteur de corrosion filmogène à action anodique et cathodique associé à un agent antitartre à effet dispersant et bio-dispersant.

Applications

Le **MBT 25** est destiné à lutter contre la corrosion des circuits ouverts ou semi-ouverts comportant du fer et du cuivre.

Le **MBT 25** protège également les circuits contre les sels incrustants et la boue.

Le **MBT 25 est** compatible à l'état pur avec nos biocides rémanents ou choc ALG 60, ALG 200, ALG 600 et ALG 800.

Sous forme diluée après avoir été injecté dans la tour tous nos produits de traitement continu ou choc (MBT 25, ALG 60, ALG 200, ALG 600 ou ALG 800) sont compatibles entre eux.

Dosages d'utilisation

Maintenir un excès de 40 g/m³ de **MBT 25** dans le circuit pour un taux de concentration de 2.

Un dosage de choc est nécessaire pendant les premières semaines afin de former le film protecteur.

REJETS pour un taux de concentration du circuit de 2,5

Aux dosages préconisés, les concentrations des rejets de tours en AOX et MES sont conformes aux valeurs limites préconisées par l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 (rubrique 2921).

Tableau de l'écotoxicité du MBT 25

Produit	Dosage	Ecotoxicité du traitement			
		DCO	Azote Kjeldhal/(AOX)	Phosphore	Zinc
MBT25	20 g/m ³	< 1 mg/l	< 0,01 mg/l	< 1,18 mg/l	< 1,10 mg/l

Tableau des normes de rejet dans un réseau d'assainissement collectif

	Concentration
DCO	2 000 mg/l
AOX	1 mg/l
Zinc	2 mg/l

Nota :

Aux dosages préconisés, les flaconnages de prélèvement (contenant du thiosulfate de sodium) pour recherche de légionelles sont conformes vis-à-vis de la norme NFT 90 431.

Caractéristiques physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Densité	Environ 1,1
Solubilité	En toute proportion dans l'eau
pH	> 2



Normes alimentaires

Tous les constituants du produit **MBT 25** sont exempts d'allergènes.

Tous les constituants du produit **MBT 25** sont conformes à :

L'arrêté français du 8 septembre 1999 (Version consolidée au 03 Février 2014), en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

Et à la législation européenne (vu la lettre parvenue le 9 Février 1999 à la Commission des Communautés européennes par laquelle le gouvernement français a saisi la dite Commission, selon la procédure prévue par la directive 98/34/CE du 22 juin 1998, vu le règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur les additifs alimentaires ; vu le règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de produits biocides ; vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 modifiée prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, ensemble la notification n° 2013/110/F en date du 19 février 2013 adressée à la Commission européenne)

Conditionnement / stockage / transport

Conditionnement	Fûts plastiques recyclables de 20, 30 et 250 kg et container de 1000 kg
DLUO	12 mois dès la date de production, si les consignes de stockage sont respectées
Stockage	Stocker hors gel et à une température inférieure à 35°C
Transport	Non concerné par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, OACI/IATA, ADR/RID)

Note : ne pas mélanger le produit pur avec d'autres composés chimiques sans nous avoir préalablement consultés
Les informations contenues dans ce document sont destinées à aider les utilisateurs, mais ne sont pas garanties.
Pour toutes informations complémentaires sur l'utilisation, s'adresser à TRESCH Traitement des eaux.

MBT 25	Fiche technique	MAJ :	13/11/2020	Version :	N°7
--------	-----------------	-------	------------	-----------	-----

